



PORTANT REVALORISATION D'UNE REMUNERATION D'UN AGENT CONTRACTUEL A COMPTEUR DU 01/05/2017 : Mme Catherine GATHELIER

Le Maire de la Commune de Créancey, VU :

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droit et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n° 2016-1799 du 20 décembre 2016 modifiant le décret n° 87-1100 du 30 décembre 1987 portant échelonnement indiciaire applicable aux attachés territoriaux,
- Vu le décret n° 2016-1735 du 14 décembre 2016 modifiant le décret n° 87-1104 du 30 décembre 1987 portant échelonnement indiciaire applicable aux secrétaires de mairie,
- Vu le décret n° 2016-1882 du 26 décembre 2016 modifiant le décret n° 92-366 du 1er avril 1992 portant échelonnement indiciaire applicable aux conseillers territoriaux des activités physiques et sportives,
- Vu le décret n° 2017-311 du 9 mars 2017 modifiant le décret n° 2016-203 du 26 février 2016 portant échelonnement indiciaire applicable aux ingénieurs territoriaux,
- Vu la délibération n° 2014-023, du 6 mai 2014 du conseil municipal portant création de l'emploi d'attaché territorial (faisant fonction de secrétaire de mairie)
- Vu le contrat CDI portant recrutement de Mme Catherine GATHELIER en date du 13 mai 2014 en qualité d'attaché faisant fonction de secrétaire de mairie,
- Vu la délibération 2017-19, du 13 avril 2017 du conseil municipal portant reclassement du poste d'attaché territorial,
- Vu l'avenant n° 1 au contrat à durée indéterminée établi en application des dispositions de l'article 3-3 3° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée,

CONSIDERANT que Mme Catherine GATHELIER est en fonction au sein de la commune de Créancey au 01/01/2017 ;

CONSIDERANT que l'intéressée est recrutée en référence au 9^{ème} échelon du grade d'attaché territorial faisant fonction de secrétaire de mairie ;

CONSIDERANT qu'à compter du 01/01/2017, le grade de référence voit les indices de ses échelons revalorisés ;

CONSIDERANT que dans un tel cas, l'intéressée bénéficie de droit d'une revalorisation indiciaire ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

Mme Catherine GATHELIER, attaché territorial faisant fonction de secrétaire de mairie, bénéficiera à compter du 01/05/2017 (suivant délibération) d'une rémunération calculée en référence au 9^{ème} échelon du grade d'attaché territorial dont les indices sont désormais les suivants : **IB 712, IM 590**,

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera :

- Notifié à l'agent
- Au comptable de la collectivité,
- A Monsieur le Président du centre de gestion,

Je certifie le caractère exécutoire du présent arrêté,
affiché aux emplacements officiels.

Fait à Créancey, le 28 avril
Le Maire,
Jocelyn CHAPOTOT